

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

30 SEPTEMBRE 2021 – 30 SEPTEMBRE 2022



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS

Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais

 39 rue d'Amiens, 62 000 Arras

 [info@amf62.fr](mailto:info@amf62.fr)

 03 21 71 01 81

 [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)

 @62\_AMF



# SOMMAIRE

---

## **01** Éditos

## **02-09** Le retour des événements en présentiel

02-03 La Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais

04 L'AMF62 au Congrès des Maires de France

05 La Rencontre des Libertés Locales

06 Demi-journée de sensibilisation aux violences intrafamiliales

07 Demi-journées de sensibilisation à la Lutte Contre l'Habitat Indigne

08 Rencontre avec le Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer

09 Rencontres avec les grands acteurs institutionnels

## **10-11** De nouveaux partenariats au service des collectivités

10 L'AMF62 et la Protection Civile unies en faveur du peuple ukrainien

11 Rendezvousonline.fr : une solution pour réduire les délais d'attente pour les passeports et CNI

## **12** Des outils de communication plus performants

12 Un nouveau site web

## **13-23** Éléments financiers

15 Bilan

16 Compte de résultats

17-23 Annexes





**FRÉDÉRIC LETURQUE**  
Président

**A**près une première année de mandat particulièrement contrainte par la crise sanitaire, l'année 2022 a enfin marqué **le retour à la normale de l'activité de notre association** et la reprise des rencontres entre élus, pour le plus grand plaisir de tous.

Vous avez été nombreux à répondre présents à chacun de nos événements et appels à mobilisation, et ce rapport d'activité est d'ailleurs l'occasion pour moi ainsi que pour l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de **vous remercier pour votre implication dans les activités menées par l'association tout au long de l'année.**

Dans les mois à venir, nous poursuivrons évidemment les rendez-vous en présentiel, à commencer par **ce 6 octobre prochain pour notre désormais traditionnel congrès** qui, pour la première fois, ne se déroulera pas à Arras mais au Touquet-Paris-Plage, preuve de notre volonté **d'aller davantage encore à votre rencontre dans tout le département**, comme nous nous y étions engagés en début de mandat.

Nous continuerons également de **vous informer** au mieux sur tous les sujets qui vous concernent - au travers de notre lettre d'infos, et de nos webinaires notamment - de **défendre vos intérêts** et de **porter votre voix** auprès des différents acteurs institutionnels.

Vous pouvez compter sur mon engagement total, ainsi que sur celui de Françoise ROSSIGNOL, Secrétaire générale, et de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, pour **vous accompagner dans votre rôle d'élus(e).**



**FRANÇOISE ROSSIGNOL**  
Secrétaire Générale

**D**écrets Zéro Artificialisation Nette, réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics ou encore révision de la valeur locatives des locaux professionnels... Autant de sujets qui ont impacté fortement nos collectivités territoriales et nos quotidiens de maires ces derniers mois et suscité parfois de **nombreuses interrogations.**

Fidèle à sa mission première qu'est celle de faciliter la tâche de ses adhérents, l'AMF62 a tenté d'y répondre et, je l'espère, vous a permis d'y voir plus clair, notamment grâce aux **11 rencontres organisées tout au long de l'année et sur tout le territoire.**

2022 fut également marquée par une actualité nationale et internationale intense, à laquelle l'AMF62 a pris toute sa part. Je pense à **l'élection présidentielle** et au débat organisé par Territoires Unis qu'il l'a précédée et auquel nous avons tenu à apporter notre contribution afin notamment **d'interpeller, à notre niveau, les candidats sur la situation actuelle des élus locaux**, confrontés à la baisse des dotations, aux lourdeurs administratives et parfois même à la perte de sens de leur mandat.

Je pense également à **la guerre en Ukraine** qui a mobilisé notre association dès les premiers jours du conflit avec l'organisation, en partenariat avec la Protection Civile, **d'une grande collecte de dons à travers tout le département en faveur du peuple ukrainien.**

Merci pour votre élan de générosité à cette occasion, et plus généralement pour **votre engagement au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.**

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même restons **à votre écoute et attentifs** aux sujets ou actions que vous souhaiteriez voir développés pour l'année à venir.

# LA JOURNÉE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS

**Jeudi 7 octobre 2021 à Artois Expo**

La 6ème édition de la Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais s'est déroulée jeudi 7 octobre 2021 à Artois Expo. Une journée riche en échanges et partages autour des ateliers, des tables rondes et du salon des partenaires, mais également marquée par la présence de deux Ministres et la signature de deux conventions.

## **Assemblée générale et ouverture du Congrès en présence de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais**

Si l'Assemblée générale qui ouvre habituellement cette journée fut l'occasion de procéder aux traditionnelles présentation du rapport d'activité et adoption des comptes, elle fut surtout l'occasion, pour les Maires et Présidents d'intercommunalité présents, d'échanger avec Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Pas-de-Calais qui nous a fait l'honneur de sa présence.

## **6 ateliers, 2 tables rondes et 78 exposants**

Les adhérents de l'AMF62 étaient près de 500 à assister aux différents ateliers et tables rondes organisés tout au long de la journée et dont vous pouvez retrouver les captation ainsi que les supports de présentation en téléchargement sur notre site.

Entre deux ateliers ou tables rondes, ils ont également eu la possibilité d'aller à la rencontre des 78 exposants présents sur le salon organisé par Gazette Médias. L'occasion de rencontrer des partenaires actuels ou potentiels pour la mise en œuvre de leur projet.

## **Deux conventions signées avec Enedis et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

Cette 6ème édition fût également marquée par la signature de deux conventions avec nos partenaires Enedis et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (Cdg62).

Tandis que la convention avec Enedis porte sur un partenariat en faveur de l'information des adhérents de l'AMF62 sur les questions de distribution publique d'électricité, celle avec le Cdg62 vise à renforcer la coopération technique en direction des élus.



## Clôture de la journée par Mesdames les Ministres Jacqueline GOURAULT et Brigitte BOURGUIGNON

En clôture de cette journée, et après les interventions de Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de Daniel FASQUELLE pour le Conseil régional des Hauts-de-France, l'AMF62 a eu le plaisir d'accueillir Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.

“ Dans un département où les indicateurs de santé sont préoccupants, la défense de l'offre de soins, la lutte contre la désertification médicale et une gestion moins centralisée des questions de santé sont des enjeux auxquels nous devons nous atteler collectivement. ”

### Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62

A cette occasion, Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62, a rappelé que « dans un département où les indicateurs de santé sont préoccupants, la défense de l'offre de soins, la lutte contre la désertification médicale et une gestion moins centralisée des questions de santé sont des enjeux auxquels nous devons nous atteler collectivement ».

Face à Jacqueline GOURAULT, il a porté la voix des maires et présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais pour demander « au-delà de l'accompagnement nécessaire et indispensable de l'État, davantage de confiance ».



Les vidéos des ateliers et tables rondes ainsi que les documents projetés sont disponibles sur notre site internet : [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)



# L'AMF62 AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

**Mardi 16 au jeudi 18 novembre 2021**

Le dernier Congrès de l'AMF s'est déroulé du 16 au 18 novembre à Paris Expo-Porte de Versailles. Une 103ème édition sur la thématique « les maires en première ligne face aux crises » exceptionnelle puisqu'après l'annulation de l'édition 2020, c'était la première fois que les Maires et Présidents d'Intercommunalité étaient réunis depuis les dernières élections municipales. Une édition également marquée par le renouvellement des instances de l'AMF et l'élection d'un nouveau Président, David LISNARD, Maire de Cannes.

## **Des membres de l'AMF62 élus au Bureau et au Comité Directeur**

Dans le sillage de l'élection d'un nouveau Président, ce 103ème Congrès était également l'occasion de renouveler le Bureau et le Comité Directeur de l'AMF. Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras, Président de la Communauté Urbaine d'Arras, et Président de l'AMF62 a été élu membre du Bureau et nommé Co-Président de la Commission Education. Natacha BOUCHART, Maire de Calais et membre du Conseil d'administration de l'AMF62, Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris Plage et Vice-Président de l'AMF62, Olivier GACQUERRE, Maire de Béthune et membre du

Conseil d'administration de l'AMF62, et Brigitte PASSEBOSC, Maire de Saint-Etienne-au-Mont et membre du Conseil d'administration de l'AMF62, ont quant à eux été élus au Comité directeur.

## **Un moment convivial entre élus du Pas-de-Calais à la Maison de l'Industrie**

Au total, une centaine de Maires et Présidents d'Intercommunalités du Pas-de-Calais était présents à Paris à l'occasion du 103ème Congrès de l'AMF. Ils se sont réunis mercredi 17 novembre à l'Hôtel de l'Industrie pour un moment convivial offert par l'AMF62 en partenariat avec Enedis, en présence de Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé, chargée de l'Autonomie.



# LA RENCONTRE DES LIBERTÉS LOCALES

**Mercredi 15 mars 2022 au Beffroi de Montrouge**

Mardi 15 mars 2022 à Montrouge, l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Régions de France, réunis sous la bannière « Territoires Unis », organisaient la Rencontre des Libertés Locales : une journée réunissant près de 500 élus locaux lors de laquelle 10 des 12 candidats à l'élection présidentielle ont présenté leur projet concernant les trois niveaux de collectivités locales. Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62, et Françoise ROSSIGNOL, Secrétaire Générale, étaient présents lors de cette journée pour représenter les Maires et Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais.

Les associations membres de Territoires Unis ont également profité de cette journée d'auditions pour partager leurs contributions au débat présidentiel, auquel l'AMF62 a également tenu à prendre part au travers d'une contribution écrite transmise à David LISNARD, Président de l'AMF.

Cette contribution est le résultat d'une consultation organisée auprès de l'ensemble des adhérents de l'AMF62 en février et mars 2022.

## **Des moyens alloués insuffisants face aux enjeux actuels**

Dans leurs réponses apportées aux diverses questions posées par l'AMF62, les Maires et Présidents d'Intercommunalité soulignent quasi-unaniment l'insuffisance des moyens alloués aux communes et la lourdeur administrative qui freinent considérablement les projets et ne permettent pas de relever les enjeux actuels (transitions énergétique et numérique, alimentation,...), notamment dans les communes les plus rurales.

## **Des relations assez inégales avec l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité**

Si les relations avec l'intercommunalité et le Département semblent pertinentes et efficaces, notamment au regard de l'aide en ingénierie que ces derniers apportent aux communes, le constat est beaucoup moins positif en ce qui concerne les relations avec la Région (trop éloignée des préoccupations du rural et complexe à contacter) et les services de l'Etat (dont la posture relève davantage du contrôle de légalité que de l'accompagnement). A titre d'exemple, la majorité des répondants admettent ne pas répondre aux appels à projets car ceux-ci sont trop complexes et nécessitent des moyens humains et un temps qu'ils n'ont pas.

## **Attractivité des communes rurales, environnement, emploi, offre de santé, ... : les principales préoccupations des élus du Pas-de-Calais**

Enfin, parmi les grands enjeux locaux et départementaux qui préoccupent les maires ayant répondu à notre questionnaire et qui mériteraient selon eux davantage d'attention de la part du futur Président, on note : l'attractivité des communes rurales et le maintien des commerces et services de proximité, la protection de l'environnement, la précarisation des ménages, l'employabilité des jeunes, le déclin de l'offre de santé ou encore la question de l'érosion des côtes et de la submersion marine.



**Les auditions des candidats ainsi que les contributions des associations d'élus sont disponibles sur notre site internet : [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)**

# DEMI-JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Jeudi 25 novembre 2021  
à l'Aréna de Liévin



A l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Préfecture du Pas-de-Calais et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais ont organisé un temps de réflexion à l'attention des élus, jeudi 25 novembre 2021 à l'Aréna Stade Couvert de Liévin.

“ Dans le Pas-de-Calais, en 2020, 10 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales. ”

**Frédéric LETURQUE,**  
Président de l'AMF62

Comme l'a rappelé Frédéric Leturque, Président de l'AMF62, en introduction de cet échange, dans le Pas-de-Calais, en 2020, 10 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales. Les premiers éléments statistiques de 2021 confirment par ailleurs la poursuite de l'augmentation de la révélation des faits.

## Le rôle majeur des élus de proximité

La stratégie de prévention de la délinquance renforce le rôle des élus de proximité notamment dans la lutte contre ces violences, tant dans son volet préventif que dans la construction d'actions locales. Les initiatives des maires, soutenues par les services de l'État, avec les savoir-faire des associations sur ces sujets ont contribué à ce que le Pas-de-Calais soit précurseur en termes de prévention, mais aussi de responsabilisation des auteurs. Toutefois, lutter contre les violences faites aux femmes en proximité nécessite d'avoir quelques clés de compréhension des mécanismes en œuvre, de connaître les dispositifs déployés et d'être alimenté de bonnes pratiques. C'est pourquoi l'AMF62 et la Préfecture du Pas-de-Calais ont initié ce temps d'échanges, animé par le groupe Egaé, qui a réuni une vingtaine de participants.

Soucieuse de sensibiliser le plus grand nombre à ce sujet de société, l'AMF62 proposera un atelier "Agir contre les violences intrafamiliales au niveau local" lors de la prochaine Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, le 6 octobre prochain au Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage.

# DEMI-JOURNÉES DE SENSIBILISATION À LA LHI

Lundi 21 février 2022 à Dainville,  
mercredi 23 février 2022 à Arques,  
mardi 1er mars 2022 à Hesdin  
et mercredi 2 mars 2022 à Lillers



La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité nationale, réaffirmée par la loi ALUR du 26 mars 2014. Il s'agit d'un enjeu fort des politiques publiques en matière de santé et de sécurité des occupants, de droit à un logement décent, et de conservation d'un parc privé à vocation sociale.

Comme l'a rappelé Monsieur le Préfet par circulaire n°2021-94 du 06 décembre 2021, en application du CGCT, du Code de la Santé Publique et du règlement sanitaire départemental, le Maire est compétent pour traiter certaines réclamations liées à l'habitat indigne. Son inaction peut d'ailleurs constituer une faute lourde de nature à engager la responsabilité de sa commune.

L'ordonnance N°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des immeubles, locaux et installations est venue modifier les procédures mises à disposition des Maires et Présidents d'EPCI. Les dernières élections ont par ailleurs modifié le panorama des élus, les laissant parfois démunis face aux procédures à mener.

Afin de présenter les outils à leur disposition, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, ont organisé 4 réunions d'informations du 21 février au 2 mars.

## Plus de 100 personnes présentes

Une centaine de personnes, élus comme techniciens, ont assisté à Dainville, Arques, Hesdin et Lillers, à ces réunions et ainsi pu revenir sur les grandes notions de la lutte contre l'habitat indigne et les ressources à leur disposition.



Les différents documents projetés lors de ces réunions sont disponibles sur notre site internet : [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)

# RENCONTRE AVEC LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER

Mercredi 29 juin 2022 à la Communauté  
d'Agglomération du Boulonnais

Mercredi 29 juin 2022, l'AMF62 organisait une rencontre entre le Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer et les maires des communes du ressort de son tribunal. Au delà de permettre une première prise de contact, ce rendez-vous fut l'occasion d'évoquer, entre autres, la relation entre le Parquet et les élus, le pouvoir de police du maire et la protection des élus.

Un format apprécié que l'AMF62 envisage de renouveler dans les prochains mois dans les autres arrondissements du Pas-de-Calais.



# RENCONTRES AVEC LES GRANDS ACTEURS INSTITUTIONNELS

Depuis plusieurs mois, l'AMF62 délocalise chacun de ses Conseils d'Administration. A ces occasions, les membres du Conseil d'Administration convient les élus de l'intercommunalité pour un temps d'échanges en présence d'un grand acteur institutionnel du département sur une thématique d'actualité. L'ensemble des adhérents de l'association peut également y participer grâce à la visioconférence.

## Samedi 13 novembre 2021 à Fauquembergues



L'AMF62 recevait Monsieur Christian Durlin, Président de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, pour évoquer les décrets Zéro Artificialisation Nette et la Charte départementale Agriculture et Urbanisme.

## Samedi 12 février 2022 à Laventie

Monsieur Claude Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, s'est entretenu avec les élus au sujet du nouveau réseau des finances publiques et de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics.

## Samedi 7 mai 2022 à Audruicq



Monsieur Louis Le Franc, Préfet du Pas-de-Calais, était invité par l'AMF62. L'occasion d'évoquer avec les nombreux élus présents en visioconférence des sujets tels que la situation des déplacés Ukrainiens dans le département, la délivrance des CNI et passeports, la DETR et la DSIL ou encore l'objectif ZAN.

## Samedi 9 juillet à Arras

L'AMF a profité de son Bureau pour convier une nouvelle fois Monsieur Claude Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, ainsi que les Présidents d'Intercommunalité du Département, afin qu'ils puissent échanger sur un sujet sensible : la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

# L'AMF62 ET LA PROTECTION CIVILE UNIS EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN



Un mois après son lancement, 57 palettes de dons avaient déjà été collectées dans 138 communes.

L'AMF62 a par ailleurs relayé régulièrement l'appel aux dons financiers en faveur de la Protection Civile émis à l'échelle nationale afin de lui permettre d'acheter du matériel spécifique.



**57 palettes collectées dans**



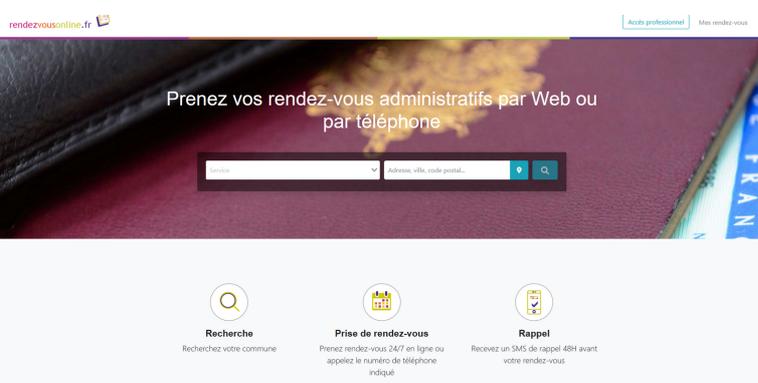
**137 communes du Pas-de-Calais**

Très rapidement après le début de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, la solidarité s'est organisée partout sur le territoire.

Le 1er mars, l'AMF et la Protection Civile lancaient ainsi une opération commune. Objectif : apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées grâce à l'organisation dans les communes de collectes de produits de première nécessité (vêtements, nourriture, ...) qui seront ensuite ramassés, triés et acheminés en Ukraine par la Protection Civile.

Déclinée dans le Pas-de-Calais grâce à une étroite collaboration entre l'AMF62 et la Protection Civile du Pas-de-Calais, cette opération a rencontré un grand succès.

# RENDEZVOUSONLINE.FR : UNE SOLUTION POUR RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ATTENTE POUR LES PASSEPORTS ET CNI



Depuis la fin 2021, les demandes de renouvellement des titres d'identité ont connu une hausse inédite, de très nombreux Français ayant engagé des démarches à la sortie de la crise du Covid-19. Une hausse qui s'est accentuée à l'approche de la période estivale et des examens de fin d'année scolaire, portant le délai d'attente de rendez-vous à 65 jours en moyenne (contre 11,5 jours en avril 2021). Face à cette situation inédite, l'AMF62 s'est associée à RendezVousOnline.fr pour proposer à ses adhérents équipées de dispositifs de recueil une solution permettant de fluidifier les prises de rendez-vous pour les renouvellement de passeports et cartes d'identité, et ainsi de réduire les délais d'attente.

## De nombreux avantages pour les usagers...

A la manière de Doctolib, RendezVousOnline.fr propose aux citoyens un outil de prise de rendez-vous pour le renouvellement de leur passeport ou carte d'identité en quelques clics

via le web. Principaux avantages : service disponible 24/24 et 7/7, géolocalisation des communes ayant souscrit à l'outil mutualisé et permettant de réserver le créneau au plus près et au plus tôt, impossibilité de demander un rdv pour la même démarche dans deux communes qui ont acquis l'outil, adaptable à tous les supports (ordinateurs, tablettes, téléphones), réservation de plusieurs créneaux d'affilée lorsque la démarche concerne plusieurs personnes liées (une même famille par exemple)

## Et pour les agents municipaux !

Côté agents municipaux, la solution présente également de nombreux avantages. Elle propose l'accès à des statistiques et à un agenda des rdv par DR, permet de configurer les créneaux de réservation au regard de l'organisation de la mairie avec la possibilité de les modifier à tout moment, ou encore d'annuler des rdv et d'en avertir l'utilisateur par la plateforme avec proposition de report.

## Jusqu'à 50% de réduction sur l'abonnement mensuel grâce à l'AMF62

Les conditions tarifaires comprennent un forfait pour l'installation à distance (275€), une formation à distance (1h à 3h selon la taille de la commune) ainsi qu'un abonnement mensuel. Grâce à un accord national négocié par l'Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires (ANDAM), l'AMF62 propose aux communes intéressées une remise sur l'abonnement allant de 0 à 50% selon le nombre de communes du département qui s'équipent de l'outil de prise de rendez-vous.

# UN NOUVEAU SITE INTERNET



A l'occasion de la dernière édition de la Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, le 7 octobre 2021 à Artois Expo, Frédéric Leturque, Président, a dévoilé le nouveau site internet de l'AMF62. Un site totalement repensé pour devenir un véritable outil sur lequel les adhérents peuvent s'appuyer dans leur quotidien d'élu.

## Toutes les actus susceptibles d'intéresser les élus

Nos adhérents peuvent retrouver dans la rubrique « Actualités » de nombreux articles en lien avec la vie des collectivités territoriales... Derniers appels à projets, évolution des réglementations, tutoriels, etc., le nouveau site web se veut être un véritable outil de veille et d'informations.

## Des FAQ pour trouver facilement les réponses à vos questions

Une question précise ? Nos adhérents peuvent désormais consulter nos foires aux questions, et y trouveront peut-être une réponse !

## Un annuaire enrichi

Parce que l'une des missions de l'AMF62 est également de créer des liens de solidarité et de convivialité entre ses adhérents, l'annuaire des communes et EPCI du Pas-de-Calais a été totalement repensé pour être plus accessible et interactif.

## Tous les événements en un seul coup d'œil

Webinaire, formations, événements de l'AMF62 et de l'AMF... L'AMF62 veille à publier régulièrement dans l'onglet « Agenda » tous les événements susceptibles d'intéresser ses adhérents.

## La lettre d'infos AMF62 : votre rendez-vous bi-mensuel

Tous les 15 jours, la lettre d'infos de l'AMF62 propose un condensé des nouvelles actualités, FAQ et événements.

 [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

---



## BILAN 2021

	ACTIF				PASSIF			
		31/12/2021		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2020
	BRUT	A. & P	NET	NET		MONTANT		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise			
Frais de recherche et dév.	0	0	0	0	Fonds propres statutaires	0,00		0,00
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0		0
Concessions, brevets et droits similaires.	12 217,64	1 753,80	10 463,84	0,00	Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds commercial	0	0	0	0	Fonds statutaires	0		0
Autres immo. incorporelles.	0	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0		0
Avances & acomptes incorporelles.	0	0	0	0	Ecart de réévaluation & équiv.	0		0
Immobilisations incorporelles	12 217,64	1 753,80	10 463,84	0,00	Réserves			
Terrains	0	0	0	0	Réserves statutaires ou contractuelles.	0		0
Constructions	0	0	0	0	Réserves pour projet de l'entité	0		0
Installations tech., mat. & outil industriels	0	0	0	0	Autres réserves	157 820,81		157 820,81
Autres immo. corporelles	32 250,18	28 406,79	3 843,39	3 188,31	Report à nouveau	633 102,03		601 549,20
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	Excédent ou déficit de l'exercice	17 613,48		31 552,83
Avances et acomptes sur immob corporel	0	0	0	0	Résultat sous contrôle de tiers	0		0
					Situation nette	0		0
					Fonds propres consommables			
					Subventions d'investissement	0		0
					Provisions réglementées	0		0
Immobilisations corporelles	32 250,18	28 406,79	3 843,39	3 188,31	TOTAL FONDS PROPRES	808 536,32		790 922,84
Biens reçus par tes legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0				
Participations	0	0	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0		0
Autres participations	800,00	0,00	800,00	800,00	Fonds dédiés	0		0
Créances rattachées	0	0	0	0				
Autres titres immobilisés	137 480,00	0,00	137 480,00	137 480,00	FONDS REPORTES ET DEDIES	0		0
Prêts	0	0	0	0				
Autres immo. financières	301,00	0,00	301,00	301,00	Provisions pour risques	0		0
Immobilisations financières	138 581,00	0,00	138 581,00	138 581,00	Provisions pour charges	0		0
TOTAL IMMOBILISATIONS	183 048,82	30 160,59	152 888,23	141 769,31	TOTAL PROVISIONS R & C.	0		0
COMPTE DE LIAISON	0		0		COMPTE DE LIAISON	0		0
Mat.ières, approvisionnements	0	0	0	0	Emprunts oblig.et assimilés	0		0
En cours de production de biens	0	0	0	0	Autres emprunts oblig.	0		0
En cours de production de services	0	0	0	0	Emprunts & dettes établ. crédit (1)	0		0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	Emprunts & dettes finan. divers (2)	0		0
Marchandises	0	0	0	0	Avances & acomptes s/commandes reçus	0		0
Avances & acomptes s/commandes versés	0	0	0	0	Dettes fournisseurs et cpt.rattachés	19 244,77		22 260,09
					Dettes des legs ou donations	0		0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 482,15	508,80	3 973,35	2 922,00	Dettes fiscales et sociales	9 585,43		12 102
Créances reçues par legs ou donations		0	0	0	Dettes s/immo. et cpt.rattachés	0		0
Autres créances	100,00	0	100,00	1 941,82	Autres dettes	3 088,00		1 405,00
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Produits constatés d'avance	12 914,14		14 454,86
Disponibilités	679 247,99	0,00	679 247,99	674 098,30	TOTAL DETTES	44 832,34		50 222,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	683 830,14	508,80	683 321,34	678 962,12				
Charges constatées d'avance	17 159,09	0,00	17 159,09	20 413,51	Ecart de conversion passif	0		0
Frais d'émission des emprunts								
Charges à rep. s/plusieurs exercices	0	0	0	0	(1) Dont concours bancaires	0		0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	(2) Dont dettes financières CT	0		0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0				
TOTAL GENERAL	884 038,05	30 669,39	853 368,66	841 144,94	TOTAL GENERAL	853 368,66		841 144,94

# COMPTE DE RÉSULTATS 2021

	Exercice 12/2021	Exercice 12/2020
Cotisations	397 266,78	400 158,60
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>0,00</b>	<b>12 672,66</b>
Ventes de biens	0,00	12 672,66
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestations de service	0	0
<i>dont parrainages</i>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>108 629,44</b>	<b>98 175,77</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	38 750,00	35 250,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	65 982,76	59 690,27
Reprises sur amort, dépréciations, provisions	1 279,88	590,70
Transfert de charges exploit.	2 616,60	2 385,60
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	0,20	259,20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>505 896,22</b>	<b>511 007,03</b>
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock march.	0,00	0
Achat de matières premières et autres approv.	0	0
Variation de stock mat.	0	0
Autres achats et charges externes	383 213,38	384 294,44
Aides financières	0	0
Impôts taxes et versements assimilés	412,95	400,87
Salaires et traitements	72 035,36	70 188,57
Charges sociales	23 312,52	24 388,75
Dotation amortissements sur immobilisations	2 866,30	1 001,65
Dotation provisions sur immobilisations	0	0
Dotation provisions sur actif circulant (!)	508,80	1 279,88
Dotation provisions pour risques et charges	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	47,90	60,05
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>482 397,21</b>	<b>481 614,21</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 499,01</b>	<b>29 392,82</b>
Produits financiers de participations	0	0
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	2 436,08	2 503,36
Reprise sur provisions financières.	0	0
Transferts de charges financières.	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 436,08</b>	<b>2 503,36</b>
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0
Intérêts & charges assimilés	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 436,08</b>	<b>2 503,36</b>
<b>RESULTAT COURANT AV. IMPOTS</b>	<b>25 935,09</b>	<b>31 896,18</b>
Produits except. sur opérations de gestion	76,55	760,65
Produits except. sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions except.	0	0
Transferts de charges except.	0	0
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>76,55</b>	<b>760,65</b>
Charges except. sur opérations de gestion	7 959,16	617,00
Charges except. sur opérations en capital	0	0
Dotations except. aux amort. & prov.	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7 959,16</b>	<b>617,00</b>
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	439,00	487,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>508 408,85</b>	<b>514 271,04</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>490 795,37</b>	<b>482 718,21</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>17 613,48</b>	<b>31 552,83</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Evaluation des contributions : Bénévolat	0	0
Evaluation des contributions : Prestations en nature	29 082,83	20 652,12
Evaluation des contributions : Dons en nature	0	0
<b>Total des contributions (Produits)</b>	<b>29 082,83</b>	<b>20 652,12</b>
Emploi des contributions : Secours en nature	0	0,00
Emploi des contributions : Mise à Disposition gratuite de biens	20 899,39	14 974,24
Emploi des contributions : Prestation en nature ( Mise à Disposition gratuite de service	8 183,44	5 677,88
Emploi des contributions : Personnel bénévole	0	0,00
<b>Total des contributions (Charges)</b>	<b>29 082,83</b>	<b>20 652,12</b>

# ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 853 368,66 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de compte, dont le total est de 508 408,85 euros et dégagant un excédent de 17 613,48 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## I. Présentation de l'Association :

### a. Objet de l'Association :

L'AMF62, Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif loi 1901.

Créée en 1947, l'association a pour but :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population.

- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes.

- d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.

- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation dans tous les domaines qui touchent à l'accomplissement de leur mission avec l'aide des organismes administratifs et socio-économiques compétents afin de leur donner tous les moyens de répondre à leurs obligations.

- d'assurer leur protection matérielle et morale d'amitié entre tous les maires du département et également du territoire national ayant subi une catastrophe naturelle exceptionnelle.

- de représenter les Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auprès des administrations et institutions locales et nationales.

- d'intégrer la Fédération Régionale des Présidents d'Associations de Maires des Hauts de France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Oise et Somme)

### 1-2- Le périmètre de l'association :

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais regroupe 878 maires et 19 Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### 1-3- Les moyens mis en œuvre par l'association :

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

- les cotisations des communes et des intercommunalités,

- les subventions du Département, des communes, des établissements publics ainsi que des partenaires.

## II. Événements significatifs de l'exercice :

### 2-1-La crise sanitaire liée à la COVID-19 :

La crise sanitaire liée au COVID 19 s'est poursuivie sur cet exercice.

A la date d'établissement des comptes de l'Association au 31/12/21, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat n'est pas significatif.

### 2-2 - Événements postérieurs à la clôture :

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Cette hausse, qui a nécessairement des impacts sur le coût de nos productions/prestations, et en réponse à laquelle l'association étudie les possibilités de répercussion sur ses propres prix

de vente, s'est encore accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022. L'exercice en cours risque donc de voir l'impact de ces envolées de prix s'accroître, en fonction d'aléas que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier aujourd'hui, ni en termes d'occurrence ni en valeur.

### I. Règles et méthodes comptables :

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2021 sont établis en euros suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 3-1- Immobilisations corporelles et incorporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Matériel de Bureau et Informatique : 3 ans

Matériel de Transport : 4 ans

Mobilier : 3 ans

Site Internet : 5 ans

#### 3-2- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 3-3- Autres informations :

Il est en outre rappelé que l'Association bénéficie des mises à disposition gratuite de matériels et immobiliers selon le détail suivant :

- Suivant convention avec le Département du Pas-de-Calais en date du 13 Novembre 1991 ainsi que celle établie en remplacement le 22 mai 2003 à effet rétroactif du 24 avril 2002.

\*mise à disposition des locaux dépendant d'un bâtiment sis 20 rue Ferdinand Buisson à ARRAS, puis 39 rue d'Amiens à ARRAS suite au transfert du siège de l'Association (concernant ce dernier immeuble, la valeur locative globale est fixée à 20 899,39 euros).

\*frais de fonctionnement de ces locaux (8 183,44 euros)

#### 3-4- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés (Articles 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) :

La rémunération n'est pas indiquée car elle conduirait indirectement à communiquer une information individuelle à caractère confidentiel.

#### 3-5- Honoraires du Commissaire aux Comptes :

- Mission de certification : 6 111,00 € TTC
- Autres : Néant

#### 3-6- Immobilisations financières :

L'Association a procédé à l'acquisition de 6 683 parts sociales de la Caisse d'Épargne en début d'année 2016, 100 parts sociales en 2018, 91 parts sociales en 2020 pour un montant global de 137 480 Euros soit 20 Euros la part sociale.

Ce placement est comptabilisé en immobilisations financières.

#### IV. État de l'Actif Immobilisé :

Désignation de l'entreprise		Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2021				Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Constatées à une date ultérieure au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
		1	2		3			
INCORP	Fin d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 892	KE	KF	10 975	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	LI		IJ	IK	IL	
		Sur sol d'autrui	MI		KM	KN	KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	MO		KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	MS		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	KW	KX	
		Matériel de transport		19 623	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		9 617	LB	LC	LD	3 010
		Emballages récupérables et divers			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	29 240	LO		LP	3 010
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	800	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP	137 480	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	301	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	138 581	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	170 714	OH		OJ	13 985	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Évaluation nette des immobilisations au 31/12/2021			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations au 31/12/2021			
		1	2	3	4			
INCORP	Fin d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	OO	DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	1 650	LV	12 217	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	19 623	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	12 627	MU	
		Emballages récupérables et divers	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NP	
	TOTAL III		IY		NG	32 250	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		OW	
Autres participations			IO	OX	800	OZ		
Autres titres immobilisés			II	ZB	137 480	ZD		
Prêts et autres immobilisations financières			IL	ZE	301	ZG		
TOTAL IV			IS	NJ	138 581	ZH		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		IS	OK	1 650	OL	OM	183 049	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des coexistances)

N°2054-SD - (SDNC-CGFF) - Oct-déc-2017

IV. État de l'amortissement :

 N° 10172 * 22 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)		<span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 6px;">6</span>	AMORTISSEMENTS	DGFiP N° 2055-SD 2018			
Désignation de l'entreprise <b>Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2021</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>							
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		FE <b>2 892</b>	FF <b>5 11</b>	FG <b>1 650</b>	FH <b>1 753</b>		
Terrains		FI	FJ	FK	FL		
Constructions	Sur sol propre	FM	FN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	FR	PS	PT	PU		
	Mat. grumes, agencement et aménagement des constructions	PV	PW	EX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH <b>19 623</b>	QI	QJ	QK <b>19 623</b>		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL <b>6 429</b>	QM <b>2 355</b>	QN	QO <b>8 784</b>		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
<b>TOTAL III</b>		QU <b>26 052</b>	QV <b>2 355</b>	QW	QX <b>28 407</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		UN <b>28 944</b>	UP <b>2 866</b>	UQ <b>1 650</b>	UR <b>30 180</b>		
<b>CADRE B</b>							
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	N9	F7	P6	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Mat. grumes, agencement et aménagement des constructions	S4	S5	S6	S7	S8	S9
Inst. techniques mat. et outillage	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Mat. grumes, agencement am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U7	U8	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V5	V6	V7	V8	V9	W1
	Emballages récup. et divers	W2	W3	W4	W5	W6	W7
<b>TOTAL III</b>	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres et participations <b>TOTAL IV</b>	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7
Total général (I + II + III + IV)	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7
Total général des modes (NP + NQ + NR)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des modes (NW - NY)	NW	NY	NZ	NY	NZ	NZ	NZ
<b>CADRE C</b>							
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z10	Z11	Z12		
Primes de remboursement des obligations		SP	SR	SS	ST		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## VI. Tableau des Variations des fonds propres :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Attection du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Réserves	157 820,81	-	-	-	157 820,81
Report à nouveau	601 549,20	31 552,83	-	-	633 102,03
Excédent ou déficit de l'exercice	31 552,83	- 31 552,83	17 613,48	-	17 613,48
<b>Situation nette</b>	<b>790 922,84</b>	<b>-</b>	<b>17 613,48</b>	<b>-</b>	<b>808 536,32</b>
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>790 922,84</b>	<b>-</b>	<b>17 613,48</b>	<b>-</b>	<b>808 536,32</b>

## VII. État des provisions :

Provision pour dépréciation des créances : 508,80 euros

## VIII. État des échéances des créances et des dettes :

a. Etat des échéances des créances :

Etat des créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	301,00 €		301,00 €
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 482,15 €	3 973,35 €	508,80 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- TVA			
- Autres impôts, taxes, versement			
- Divers	100,00 €	100,00 €	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	17 159,09 €	17 159,09 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 042,24 €</b>	<b>21 232,44 €</b>	<b>809,80 €</b>
Montant des prêts accordés en cours			
Remboursement obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

b. Etat des échéances des dettes :

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits			
- à un an maximum à l'origine			
- à plus d'un an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	19 244,77 €	19 244,77 €	
Personnel et comptes rattachés	4 150,00 €	4 150,00 €	
Sécurité Sociale et organismes sociaux	4 786,45 €	4 786,45 €	
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- TVA			
- Obligations cautionnées			
- Autres impôts, taxes et assimilés	648,98 €	648,98 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	3 088,00 €	3 088,00 €	
Produits constatés d'avance	12 914,14 €	12 914,14 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 832,34 €</b>	<b>44 832,34 €</b>	<b>- €</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

### IX. Informations et commentaires sur :

a. Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues : 6 111,00 euros  
 Personnel prov congés payés : 4 150,00 euros  
 Charges sociales sur Congés Payés : 1 317,00 euros  
 État Charges à payer : 439,98 euros

b. Produits à recevoir

Intérêts courus parts sociales Caisse d'Épargne : 1 847,79 euros  
 (compte 51870000)

c. Charges constatées d'avance d'exploitation : 17 159,09 euros

Fournisseur	Intitulé	Montant
Dropbox	Location Serveur Sauvegarde	1,97 €
Microsost	Services en ligne	16,32 €
Pitney Bowes	Location entretien mise sous pli	82,85 €
OVH	Renouvellement non domaine	25,16 €
SAGE	Abt Sage One Paie	46,15 €
Moniteur (Le courrier des Maires)	Abt le Courrier des Maires et des élus locaux	82,33 €
OVH	Compte Exchange	36,10 €
Groupama	Assurance 308	231,61 €
La Voix du Nord	Abonnement journal	139,72 €
La Gazette Nord Pas-de-Calais	Abonnement Revue La Gazette 59/62	12 914,14 €
Moniteur (La Gazette des Communes)	Abonnement La Gazette des Communes	191,09 €
OVH	Hébergement site et nom de domaine	42,75 €
OVH	Base de données	11,41 €
FRANFINANCE (Rex Rotary)	Location Maintenance PC (1 portable)	55,28 €
SMACL	Assurance	470,25 €
FRANFINANCE (Rex Rotary)	Location Maintenance PC (Sauvegarde - 2 fixes - 1 portable)	1 343,28 €
Imprimerie Brunehaut	Carte de Vœux 2022	358,80 €
GAZETTE MEDIAS	Agenda 2022	1 071,60 €
Orange	Abonnement Ligne I Pad	38,28 €
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>17 159,09 €</b>

a. Produits constatés d'avance d'exploitation : 12 914,14 euros

La Gazette Nord - Pas-de-Calais / retour sur participation aux actions de l'AMF 62 - Abonnement 2022

**X. Détail du portefeuille VMP au 31/12/2021 :**

Néant

**XI. Détail des charges exceptionnelles :**

Charges exceptionnelles sur opération de gestion : 0,07 euros  
 Cotisations 2020 communes : 388,28 euros  
 Cotisations 2021 communes : 7 144,81 euros  
 Charges sur exercice antérieur : 426,00 euros

Total : 7 959,16 euros

**XII. Détail des produits exceptionnels :**

Produits exceptionnels sur opération de gestion : 46,44 euros  
 Autres produits exceptionnels : 30,11 euros

Total : 76,55 euros

**XIII. Détail des transferts de charges :**

Avantage en nature véhicule : 2 385,60 euros  
 Remboursement assurance location véhicule : 231,00 euros

Total : 2 616,60 euros



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS ■ ■  
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS